

CONTRIBUENT à

trouver la  
**VOIE** de la  
communication





## Qu'est-ce que l'orthophonie ?

Les services d'orthophonie sont offerts aux élèves qui éprouvent des difficultés de parole ou de langage. Ces élèves peuvent présenter des difficultés de nature variées comme un trouble d'apprentissage ou de comportement, une déficience intellectuelle, auditive ou motrice, un trouble neurologique ou un problème affectif ou psychologique.

L'évaluation effectuée par l'orthophoniste permet de définir et de mettre en œuvre un plan de traitement et d'intervention. Ce plan vise à améliorer plusieurs éléments liés à la communication : réduire ou éliminer les difficultés sur le plan du langage, rendre l'élève le plus fonctionnel possible, favoriser les apprentissages scolaires, permettre à l'élève de comprendre, de produire et d'utiliser adéquatement le langage oral et écrit, prévenir l'isolement social, etc.

Pour exercer cette fonction, il faut être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Les orthophonistes détiennent une maîtrise reliée au domaine des sciences de la santé. Certains actes professionnels leur sont réservés en vertu de la loi.

## Leurs actions au quotidien

- Préviennent et identifient les problèmes de communication orale ou écrite chez les élèves.
- Évaluent les difficultés des élèves dans le but de déterminer un plan de traitement et d'intervention.
- Développent les habiletés de communication et améliorent le langage des élèves par le biais de rencontres individuelles, de petits groupes ou encore en classe.
- Informent, soutiennent et accompagnent les parents au sujet du développement du langage et de la parole, des stratégies qui facilitent une communication efficace, de l'acceptation des limites de leur enfant et du processus de rééducation.
- Suggèrent des moyens d'adaptation et enseignent l'utilisation d'outils technologiques pour pallier les difficultés de communication ayant un impact sur les apprentissages.
- Permettent aux équipes-écoles de mieux comprendre l'impact sur les apprentissages des forces et des difficultés du langage et de la parole.
- Collaborent à l'évaluation de la communication en classe.
- Soutiennent le personnel enseignant et les autres intervenants des milieux pour la mise en place de stratégies pouvant prévenir les difficultés de langage et d'apprentissage.
- Conseillent les équipes-écoles sur le développement général du langage, l'acquisition d'une langue seconde, sur les habiletés et sur les attitudes favorables à une communication saine et efficace.

## Une offre accrue de ce service permettrait...

- D'intervenir plus rapidement auprès d'élèves qui ont des besoins particuliers.
- D'offrir des services à tous les élèves qui en ont besoin, peu importe leur niveau scolaire et le type de classe.
- De favoriser le maintien dans les classes régulières de certains élèves qui ont un potentiel d'intégration malgré leurs handicaps (déficiences auditive ou langagière).
- De favoriser l'estime de soi et l'inclusion sociale en agissant sur les difficultés reliées aux échecs scolaires et aux difficultés de communication.
- D'aider les élèves qui présentent des difficultés plus légères ou des troubles non traités actuellement dans le milieu scolaire, par exemple des difficultés d'accès lexical.
- D'outiller davantage les parents et les membres du personnel en offrant de la formation, en intervenant davantage dans les classes et en développant du matériel.
- D'intervenir auprès des élèves d'une manière multidisciplinaire avec les autres membres du personnel, les parents et les directions d'école.